

Examen civique 2026

Carte de séjour pluriannuelle

Les 191 questions de connaissance publiées, avec la bonne réponse et une explication simple rédigées par notre équipe

Site indépendant, non affilié à l'administration.

examencivique.pro est un service privé. Nous n'organisons pas l'examen civique et nous ne délivrons ni titre de séjour ni attestation. Le ministère de l'Intérieur publie gratuitement les listes de questions, et l'administration explique l'examen gratuitement sur sa fiche : service-public.gouv.fr

Le jour de l'examen

40 questions à choix multiples en français : 28 questions de connaissance, comme celles de ce PDF, et 12 mises en situation. Vous avez 45 minutes au maximum ; il faut au moins 32 bonnes réponses pour réussir.

Les questions par thème, dans chaque examen

Thème	Questions	Dont mises en situation
Principes et valeurs de la République	11	6
Système institutionnel et politique	6	0
Droits et devoirs	11	6
Histoire, géographie et culture	8	0
Vivre dans la société française	4	0
Total	40	12

Comment utiliser ce PDF

Les questions suivent l'ordre de la liste publiée, thème par thème. Sous chaque question : la bonne réponse, puis une explication. Pour vous tester, cachez la réponse avec une feuille avant de lire.

Pour vous entraîner en ligne, avec un QCM par thème et un examen blanc : examencivique.pro/qcm-examen-civique

Principes et valeurs de la République

37 questions

1. À quoi correspond la date du 14 juillet ?

Réponse : La fête nationale française

Le 14 juillet est le jour de la fête nationale française, fixé par une loi de 1880. Il rappelle la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, et la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. Ce jour-là, un grand défilé militaire a lieu à Paris sur les Champs-Élysées.

2. Quel est l'un des symboles de la République française ?

Réponse : Marianne

Marianne, une femme qui porte un bonnet phrygien, est le symbole de la République. On la voit dans les mairies, sur les timbres et sur les documents de l'administration. La fleur de lys était le symbole des rois de France et l'aigle celui de l'Empire de Napoléon.

3. Le principe d'égalité signifie que :

Réponse : tous les citoyens sont égaux devant la loi

Le principe d'égalité veut que la loi soit la même pour tous. La Constitution assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion, et les femmes et les hommes ont les mêmes droits. L'égalité ne veut pas dire que tout le monde a les mêmes revenus.

4. "Liberté, égalité, fraternité", c'est :

Réponse : la devise de la République française

« Liberté, Égalité, Fraternité » est la devise de la République française. Elle est écrite dans l'article 2 de la Constitution. On la voit sur la façade des mairies, des écoles et des autres bâtiments publics.

5. A-t-on le droit d'insulter publiquement quelqu'un parce qu'il est différent (handicap, apparence physique, sexe...) ?

Réponse : Non, c'est une infraction punie par la loi

Non. Une injure publique est punie par la loi, et elle est punie plus sévèrement quand elle vise une personne à cause de son sexe, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son origine ou de sa religion. La liberté d'expression a des limites : les injures en font partie, y compris sur Internet.

6. Certains métiers peuvent-ils être réservés aux hommes ?

Réponse : Non, tous les métiers sont ouverts aux femmes et aux hommes

Non. En France, la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines, y compris le travail. Un employeur ne peut pas réserver un emploi à un sexe ni refuser une personne à cause de son sexe : c'est une discrimination.

7. De quand date la Constitution de la Ve République ?

Réponse : Du 4 octobre 1958

La Constitution de la Ve République date du 4 octobre 1958. Elle a été approuvée par référendum le 28 septembre 1958, puis promulguée le 4 octobre. Elle est toujours en vigueur aujourd'hui.

8. Le régime de la France est :

Réponse : une république démocratique

La France est une République démocratique. L'article 1er de la Constitution dit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Les dirigeants sont élus par le peuple, directement ou indirectement.

9. Lequel de ces symboles représente officiellement la République française ?

Réponse : Le drapeau bleu, blanc, rouge

Le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge est l'emblème national : c'est écrit dans l'article 2 de la Constitution. Le drapeau blanc à fleurs de lys était celui des rois, l'aigle celui de l'Empire de Napoléon, et la croix de Lorraine celui de la France libre pendant la Seconde Guerre mondiale.

10. Où peut-on voir la devise de la République ?

Réponse : Sur la façade des mairies et des écoles

La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est inscrite sur le fronton des bâtiments publics, comme les mairies et les préfectures, depuis 1880. La loi impose aussi de l'afficher sur la façade des écoles, des collèges et des lycées.

11. Quels sont des symboles officiels de la République française ?

Réponse : Le drapeau tricolore, La Marseillaise et la devise

Trois symboles officiels de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution : le drapeau tricolore, l'hymne La Marseillaise et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le coq est un symbole très connu, mais il n'a pas de statut officiel. La fleur de lys et l'aigle rappellent la monarchie et l'Empire.

12. Qu'est-ce que l'égalité ?

Réponse : Tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs devant la loi

L'égalité veut dire que tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. La loi est la même pour tous, quels que soient l'origine, le sexe ou la religion (Déclaration de 1789, article 6 ; Constitution, article 1er). L'égalité ne veut pas dire que tout le monde gagne la même chose.

13. Que signifie la liberté ?

Réponse : Le droit de faire tout ce qui ne nuit pas aux autres

L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dit : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » La liberté n'est donc pas sans limite : elle s'arrête là où elle fait du tort aux autres. Ces limites sont fixées par la loi.

14. Que signifie le mot "fraternité" dans la devise française ?

Réponse : La solidarité et l'entraide entre tous les citoyens

La fraternité, c'est la volonté de vivre ensemble et de voir en l'autre un semblable, malgré les différences. Elle se traduit par la solidarité et l'entraide, par exemple la Sécurité sociale ou l'engagement dans une association. La fraternité républicaine ne dépend ni de l'origine ni de la religion.

15. Quel animal est un symbole de la France ?

Réponse : Le coq

Le coq est un symbole de la France depuis l'Antiquité : en latin, le mot gallus veut dire à la fois « coq » et « gaulois ». Il n'est pas cité dans la Constitution, mais il est très connu, surtout lors des compétitions sportives. L'aigle était l'emblème de l'Empire de Napoléon.

16. Quel est l'un des rôles des associations ?

Réponse : Réunir des personnes autour d'un projet commun, sans but de profit

Une association réunit plusieurs personnes autour d'un projet commun, dans un but autre que de partager des bénéfices (loi du 1er juillet 1901). Les associations agissent par exemple dans le sport, la culture, l'aide aux personnes ou la vie du quartier. Elles ne remplacent ni le Parlement ni l'administration.

17. Quel est le nom de l'hymne national ?

Réponse : La Marseillaise

L'hymne national de la France est La Marseillaise (article 2 de la Constitution). Elle a été écrite en 1792 par Rouget de Lisle et choisie comme hymne national en 1879. La Parisienne est un autre chant, préféré un temps par le roi Louis-Philippe.

18. Quel symbole de la République française est tricolore ?

Réponse : Le drapeau

Le drapeau français est tricolore : bleu, blanc, rouge. L'article 2 de la Constitution dit : « L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. » Le bonnet phrygien, que porte Marianne, est un symbole de la liberté.

19. Quelle est la date de la fête nationale française ?

Réponse : Le 14 juillet

La fête nationale française a lieu le 14 juillet, chaque année depuis 1880. Elle rappelle la prise de la Bastille (1789) et la fête de la Fédération (1790). Le 1er mai est la fête du Travail et le 8 mai rappelle la fin de la Seconde Guerre mondiale.

20. Quelle est la devise de la République française ?

Réponse : Liberté, Égalité, Fraternité

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité » : c'est écrit dans l'article 2 de la Constitution. Elle est inscrite sur le fronton des bâtiments publics, comme les mairies. « Unie dans la diversité » est la devise de l'Union européenne.

21. Quelle est la langue officielle de la République française ?

Réponse : Le français

Le français est la langue officielle. L'article 2 de la Constitution dit : « La langue de la République est le français. » Les langues régionales, comme le breton ou le basque, appartiennent au patrimoine de la France, mais elles ne sont pas des langues officielles.

22. Quelle est la place de la langue française dans la République ?

Réponse : C'est la langue de la République, inscrite dans la Constitution

Le français est la seule langue officielle : l'article 2 de la Constitution dit que « la langue de la République est le français ». C'est une marque de l'unité de la République. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France (article 75-1), sans être des langues officielles.

23. Quelle liberté permet à chacun d'exprimer ses idées ?

Réponse : La liberté d'expression

La liberté d'expression permet à chacun de dire, d'écrire et de publier ses idées et ses opinions. Elle est protégée par l'article 11 de la Déclaration de 1789. Elle a des limites fixées par la loi, comme l'interdiction des injures ou de l'appel à la haine.

24. Quelle proposition est correcte ? La liberté d'expression :

Réponse : a des limites fixées par la loi

La liberté d'expression est un droit fondamental, mais elle n'est pas sans limite. La loi interdit par exemple la diffamation, les injures publiques et l'appel à la haine ou à la violence. En revanche, chacun peut critiquer le gouvernement ou une religion.

25. Quelles sont les couleurs du drapeau français ?

Réponse : Bleu, blanc, rouge

Le drapeau français est bleu, blanc, rouge (article 2 de la Constitution). Il est né pendant la Révolution française : le blanc du roi s'est ajouté au bleu et au rouge, couleurs de la ville de Paris. Il a pris sa forme définitive en 1794.

26. Qu'est-ce que la Marseillaise ?

Réponse : L'hymne national de la France

La Marseillaise est l'hymne national de la France (article 2 de la Constitution). Rouget de Lisle l'a écrite en 1792 pour l'armée du Rhin, et des soldats venus de Marseille l'ont fait connaître à Paris. Elle est devenue l'hymne national en 1879.

27. Qu'est ce qui est traditionnellement organisé sur les Champs Élysées le 14 juillet pour célébrer la fête nationale ?

Réponse : Un défilé militaire

Le 14 juillet, un grand défilé militaire a lieu sur les Champs-Élysées à Paris, en présence du président de la République. Dans tout le pays, la fête nationale est aussi une fête populaire, avec des bals, des concerts et des feux d'artifice.

28. Qui est Marianne ?

Réponse : Une figure féminine qui représente la République

Marianne est une figure féminine qui représente la République française. Elle porte un bonnet phrygien, symbole de la liberté depuis la Révolution. Son buste se trouve dans les mairies et son visage apparaît sur les timbres et les documents de l'administration.

29. Une personne peut-elle changer librement de religion ?

Réponse : Oui, chacun peut changer de religion ou ne plus en avoir

Oui. La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun est libre d'avoir une religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Personne ne peut obliger quelqu'un à garder une religion, et aucune démarche auprès de l'administration n'est nécessaire.

30. "La France est une République indivisible, ..., démocratique et sociale". Complétez cette phrase extraite de l'article 1er de la Constitution :

Réponse : laïque

La phrase complète de l'article 1er de la Constitution est : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Laïque veut dire que l'État est séparé des religions et neutre à leur égard. La France n'a pas de religion officielle.

31. En quelle année la loi de séparation des Églises et de l'État a-t-elle été votée ?

Réponse : En 1905

La loi de séparation des Églises et de l'État date du 9 décembre 1905. Elle garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. Elle dit aussi que la République ne reconnaît, ne paie et ne subventionne aucun culte.

32. Que permet le principe de laïcité ?

Réponse : La liberté de croire ou de ne pas croire, et la neutralité de l'État

La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun peut croire, ne pas croire ou changer de religion, et pratiquer son culte dans le respect de l'ordre public. Elle impose aussi la neutralité de l'État, qui ne favorise aucune religion. La laïcité n'interdit pas les religions.

33. Quel droit est garanti par la laïcité ?

Réponse : La liberté de conscience

La laïcité garantit la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire. La loi de 1905 garantit aussi le libre exercice des cultes, dans le respect de l'ordre public. Les autres droits proposés sont garantis par d'autres textes.

34. Pourquoi le principe de laïcité doit-il être respecté à l'école ?

Réponse : Pour protéger les élèves de toute pression religieuse ou politique

À l'école publique, la laïcité protège les élèves de tout prosélytisme et de toute pression, pour qu'ils puissent se faire leur propre opinion. C'est ce que dit l'article 6 de la Charte de la laïcité à l'École. La laïcité n'apprend pas aux élèves à ne pas croire : elle respecte toutes les convictions.

35. Qu'est-ce que la laïcité ?

Réponse : La séparation de l'État et des religions, avec la liberté de conscience

La laïcité est un principe de la République : l'État et les religions sont séparés (loi de 1905). L'État est neutre et respecte toutes les croyances, et chacun est libre de croire ou de ne pas croire. La laïcité n'interdit pas les religions.

36. Un enfant peut-il refuser d'aller à l'école pour une raison religieuse ?

Réponse : Non, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans

Non. En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, filles et garçons, de 3 à 16 ans. La Charte de la laïcité à l'École dit que personne ne peut se servir de sa religion pour refuser les règles de l'école. Les parents qui ne respectent pas l'obligation scolaire peuvent être poursuivis.

37. Une personne a-t-elle le droit de ne pas croire en une religion ?

Réponse : Oui, la liberté de conscience permet de ne pas croire

Oui. La liberté de conscience permet de croire, de ne pas croire ou de ne plus croire. Une personne qui ne croit en aucun dieu est dite athée. Elle peut le dire librement, comme une personne croyante peut parler de sa foi.

Système institutionnel et politique

46 questions

38. Qui nomme le Premier ministre ?

Réponse : Le président de la République

C'est le président de la République qui nomme le Premier ministre (article 8 de la Constitution). Le Premier ministre n'est donc pas élu par les citoyens. En pratique, le président tient compte de la majorité à l'Assemblée nationale, car le Gouvernement est responsable devant elle.

39. Le Parlement est composé :

Réponse : de l'Assemblée nationale et du Sénat

Le Parlement français comprend deux assemblées : l'Assemblée nationale, où siègent les députés, et le Sénat, où siègent les sénateurs (article 24 de la Constitution). Ensemble, ils votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement.

40. Qu'est-ce que le pouvoir exécutif ? Le pouvoir :

Réponse : de faire appliquer les lois et de gouverner

Le pouvoir exécutif fait appliquer les lois et dirige la politique du pays. En France, il est exercé par le président de la République et par le Gouvernement (le Premier ministre et les ministres). Le Gouvernement « détermine et conduit la politique de la nation » (article 20 de la Constitution).

41. Les dirigeants sont élus par les citoyens dans :

Réponse : une démocratie

Dans une démocratie, le pouvoir appartient au peuple : les citoyens choisissent leurs dirigeants par des élections libres. En France, « la souveraineté nationale appartient au peuple » (article 3 de la Constitution). Le livret du citoyen rappelle que, dans la République, les dirigeants sont élus et gouvernent au nom du peuple.

42. A-t-on le droit de ne pas respecter une loi ?

Réponse : Non, la loi s'applique à tout le monde

Non. En France, toute personne doit respecter la loi, qu'elle soit d'accord ou non, quelle que soit sa nationalité ou sa religion. Selon l'article 6 de la Déclaration de 1789, la loi est « l'expression de la volonté générale » et elle « doit être la même pour tous ». On peut contester une loi seulement par des moyens légaux : vote, pétition, manifestation déclarée, recours devant un juge.

43. Qui doit respecter la loi ?

Réponse : Tout le monde, y compris les élus et l'État

La loi s'applique à toutes les personnes qui vivent en France, françaises ou étrangères, et aussi aux autorités publiques : c'est le principe de l'État de droit. Le livret du citoyen précise que la loi doit être respectée par tous, y compris par l'État. Personne n'est au-dessus des lois, pas même les dirigeants.

44. Quel est le rôle de l'autorité judiciaire ?

Réponse : Rendre la justice et sanctionner les infractions

L'autorité judiciaire rend la justice : les juges règlent les litiges entre les personnes et sanctionnent les infractions par des peines prévues par la loi (amende, prison...). La Constitution en fait aussi la « gardienne de la liberté individuelle » (article 66). Elle est indépendante du Gouvernement et du Parlement (article 64).

45. Quel pouvoir détient un juge ? Le pouvoir :

Réponse : judiciaire

Le juge détient le pouvoir judiciaire : il rend la justice en appliquant la loi. Le pouvoir législatif (voter les lois) appartient au Parlement, et le pouvoir exécutif (appliquer les lois) au président de la République et au Gouvernement. La Constitution parle d'« autorité judiciaire » et garantit son indépendance (article 64).

46. L'autorité judiciaire est exercée par :

Réponse : les magistrats (juges et procureurs)

L'autorité judiciaire est exercée par les magistrats : les juges, qui jugent, et les procureurs, qui représentent la société et engagent les poursuites. La Constitution garantit leur indépendance (articles 64 et 65). Les députés, les ministres et les préfets n'ont pas le pouvoir de juger.

47. Que se passe-t-il si un ministre ne respecte pas la loi ?

Réponse : Il peut être jugé et condamné, comme tout le monde

Un ministre doit respecter la loi comme tout le monde : il peut être poursuivi et condamné. Pour les crimes et délits commis dans l'exercice de ses fonctions, il est jugé par la Cour de justice de la République (article 68-1 de la Constitution) ; pour les autres faits, par les tribunaux ordinaires. Il peut aussi être renvoyé du Gouvernement.

48. Qui est élu lors des élections législatives ?

Réponse : Les députés

Les élections législatives servent à élire les députés de l'Assemblée nationale, au suffrage universel direct, pour cinq ans. Les sénateurs sont élus lors des élections sénatoriales, le président lors de l'élection présidentielle et les conseillers municipaux lors des élections municipales.

49. Combien de députés composent l'Assemblée nationale ?

Réponse : 577

L'Assemblée nationale compte 577 députés, élus au suffrage universel direct pour cinq ans. La Constitution fixe ce nombre comme maximum (article 24). Le nombre 348 correspond aux sénateurs, et 925 à l'ensemble du Parlement (députés et sénateurs).

50. Quand sont élus les sénateurs ?

Réponse : Tous les 3 ans, pour la moitié des sièges

Les sénateurs sont élus pour six ans, mais le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, en septembre : à chaque élection sénatoriale, environ la moitié des sièges est en jeu. Ils sont élus au suffrage universel indirect, par des « grands électeurs » qui sont surtout des élus locaux.

51. Qui est élu lors des élections municipales ?

Réponse : Les conseillers municipaux

Aux élections municipales, les électeurs élisent les conseillers municipaux de leur commune, pour six ans. Ensuite, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres. Les citoyens des autres pays de l'Union européenne qui habitent en France peuvent aussi voter à ces élections.

52. Qui est élu lors des élections présidentielles ?

Réponse : Le président de la République

L'élection présidentielle permet d'élire le président de la République, au suffrage universel direct, pour cinq ans (article 6 de la Constitution). Le Premier ministre n'est pas élu : il est nommé par le président.

53. À partir de quel âge a-t-on le droit de voter ?

Réponse : 18 ans

En France, on peut voter à partir de 18 ans, l'âge de la majorité. Cet âge a été abaissé de 21 à 18 ans en 1974. Il faut aussi avoir la nationalité française (ou celle d'un pays de l'Union européenne pour les élections municipales et européennes) et être inscrit sur les listes électorales.

54. Pour combien de temps est élu le président de la République française ?

Réponse : 5 ans

Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct (article 6 de la Constitution). Personne ne peut faire plus de deux mandats de suite. Avant la réforme de 2000, le mandat durait sept ans : c'était le « septennat ».

55. Pour combien de temps sont élus les députés ?

Réponse : 5 ans

Les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct, lors des élections législatives. Ce mandat peut être plus court si le président de la République dissout l'Assemblée nationale : de nouvelles élections ont alors lieu.

56. Pour combien de temps sont élus les sénateurs ?

Réponse : 6 ans

Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage universel indirect, par des grands électeurs (surtout des élus locaux). Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Une loi de 2003 a réduit ce mandat de neuf à six ans.

57. Qui possède le pouvoir exécutif ?

Réponse : Le président et le Gouvernement

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République et par le Gouvernement, composé du Premier ministre et des ministres. Le Gouvernement « détermine et conduit la politique de la nation » (article 20 de la Constitution). L'Assemblée nationale et le Sénat forment, eux, le pouvoir législatif.

58. Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections ?

Réponse : Avoir au moins 18 ans

Pour voter, il faut être majeur, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans. Il faut aussi avoir la nationalité française (ou celle d'un pays de l'Union européenne pour les municipales et les européennes), ne pas être privé de ses droits civiques et être inscrit sur les listes électorales. Le travail, le logement ou la situation familiale ne comptent pas.

59. Qui peut voter aux élections en France ?

Réponse : Les Français majeurs inscrits sur les listes électorales

En France, le droit de vote est lié à la nationalité : les Français majeurs, qui ont leurs droits civiques et sont inscrits sur les listes électorales, peuvent voter (article 3 de la Constitution). Les citoyens d'un autre pays de l'Union européenne qui vivent en France votent seulement aux élections municipales et européennes. Les autres étrangers ne votent pas, même avec un titre de séjour.

60. Que signifie « suffrage universel » ?

Réponse : Tous les citoyens majeurs ont le droit de voter

Le suffrage universel signifie que tous les citoyens majeurs peuvent voter, sans condition de richesse, de diplôme ou de sexe. Il s'oppose au suffrage censitaire, réservé autrefois à ceux qui payaient un impôt. En France, le premier vote au suffrage universel date de 1848 (pour les hommes); les femmes ont obtenu le droit de vote en 1944.

61. Concernant les partis politiques, quelle proposition est correcte ?

Réponse : Ils se créent et agissent librement

Selon l'article 4 de la Constitution, les partis et groupements politiques « se forment et exercent leur activité librement ». Ils doivent respecter la souveraineté nationale et la démocratie. L'existence de plusieurs partis (le pluralisme) est une condition de la démocratie.

62. Quel est le rôle des députés ?

Réponse : Voter les lois et contrôler le Gouvernement

Les députés, élus à l'Assemblée nationale, votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement; ils évaluent aussi les politiques publiques (article 24 de la Constitution). L'Assemblée nationale peut renverser le Gouvernement en votant une motion de censure.

63. La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Quels sont les trois pouvoirs concernés ?

Réponse : Législatif, exécutif et judiciaire

Les trois pouvoirs sont le pouvoir législatif (voter les lois), le pouvoir exécutif (appliquer les lois) et le pouvoir judiciaire (rendre la justice). Les séparer évite qu'une seule personne ou un seul groupe ait tous les pouvoirs. Ce principe figure à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

64. Qui possède le pouvoir législatif ?

Réponse : Le Parlement

Le pouvoir législatif appartient au Parlement, formé de l'Assemblée nationale et du Sénat : « Le Parlement vote la loi » (article 24 de la Constitution). Le Gouvernement peut proposer des projets de loi, mais ce sont les députés et les sénateurs qui votent les lois.

65. Qui sanctionne l'auteur d'un vol ?

Réponse : La justice (le juge)

Seule la justice peut sanctionner l'auteur d'un vol : c'est un juge, au tribunal, qui prononce la peine prévue par la loi. Le vol simple est un délit, jugé par le tribunal correctionnel. La police ou la gendarmerie enquête et peut arrêter le suspect, mais elle ne le condamne pas; la victime ne doit pas se faire justice elle-même.

66. Qui élit les députés ?

Réponse : Les citoyens inscrits sur les listes électorales

Les députés sont élus directement par les citoyens inscrits sur les listes électorales, lors des élections législatives (suffrage universel direct, article 24 de la Constitution). Chaque député est élu dans une circonscription, au scrutin majoritaire à deux tours. Les maires et les conseillers municipaux participent, eux, à l'élection des sénateurs.

67. Qui vote les lois ?

Réponse : Le Parlement (députés et sénateurs)

Ce sont les députés et les sénateurs, réunis au Parlement, qui votent les lois (article 24 de la Constitution). Le Gouvernement peut proposer des textes, et le Conseil constitutionnel vérifie seulement qu'une loi respecte la Constitution. Plus rarement, le peuple peut aussi adopter une loi directement par référendum.

68. Qui réside au palais de l'Élysée ?

Réponse : Le président de la République

Le palais de l'Élysée, à Paris, est la résidence officielle et le lieu de travail du président de la République. Le Premier ministre réside et travaille à l'hôtel de Matignon. L'Assemblée nationale et le Sénat siègent dans d'autres palais parisiens.

69. Combien y a-t-il de départements en France ?

Réponse : 101

La France compte 101 départements : 96 en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte). Le plus récent est Mayotte, devenu département en 2011. Chaque département porte un numéro, par exemple 75 pour Paris.

70. Qui représente l'État dans un département ?

Réponse : Le préfet

Dans chaque département, l'État est représenté par le préfet. Nommé par le président de la République en Conseil des ministres, il représente chacun des ministres, veille au respect des lois et contrôle les actes des collectivités (articles 13 et 72 de la Constitution). Le président du conseil départemental, lui, est un élu qui dirige le département en tant que collectivité.

71. Qui dirige la commune ?

Réponse : Le maire, avec le conseil municipal

La commune est administrée par le maire et le conseil municipal, élus pour six ans. Le maire exécute les décisions du conseil municipal et prépare le budget ; au nom de l'État, il est aussi officier d'état civil (il célèbre les mariages, par exemple).

72. Est-ce que le président de la République a tous les pouvoirs ?

Réponse : Non, ses pouvoirs sont limités par la Constitution

Non. La France est un État de droit où les pouvoirs sont séparés : le président ne vote pas les lois (c'est le Parlement) et il ne juge pas (ce sont les juges). La plupart de ses décisions doivent aussi être signées par le Premier ministre ou un ministre (le « contreseing »). Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois respectent la Constitution.

73. Qui est le préfet ?

Réponse : Le représentant de l'État dans le département

Le préfet est le représentant de l'État dans le département (le préfet de région, dans la région). Ce n'est pas un élu : il est nommé en Conseil des ministres par le président de la République (article 13 de la Constitution). Il veille au respect des lois et à l'ordre public, et met en œuvre la politique du Gouvernement.

74. Quel est le rôle du Parlement ?

Réponse : Voter les lois et contrôler le Gouvernement

Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques (article 24 de la Constitution). Le président de la République est élu directement par les citoyens, pas par le Parlement. L'administration et l'armée dépendent du Gouvernement (article 20).

75. Quel est le régime politique de la France aujourd'hui ?

Réponse : Une république démocratique

Selon l'article 1er de la Constitution, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Depuis 1958, c'est la Ve République : le président est élu par les citoyens et la forme républicaine ne peut pas être modifiée (article 89).

76. Combien d'États font partie de l'Union européenne au 1er janvier 2025 ?

Réponse : 27

Au 1er janvier 2025, l'Union européenne compte 27 États membres. Elle en comptait 28 avant la sortie du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020. Le dernier pays entré est la Croatie, en 2013.

77. Quel État n'est pas membre de l'Union européenne ?

Réponse : La Suisse

La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, même si elle est au cœur de l'Europe. La Belgique est l'un des six pays fondateurs (1957), le Portugal est entré en 1986 et l'Autriche en 1995.

78. Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections européennes ?

Réponse : Être citoyen d'un pays de l'Union européenne

Pour voter aux élections européennes en France, il faut avoir la nationalité française ou celle d'un autre pays de l'Union européenne, être majeur et être inscrit sur les listes électorales. Un citoyen européen qui vit en France s'inscrit sur une liste complémentaire de sa mairie. Les étrangers non européens ne peuvent pas voter, même avec un titre de séjour.

79. À quelle fréquence les élections européennes sont-elles organisées ?

Réponse : Tous les 5 ans

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans dans tous les pays de l'Union. Les citoyens y élisent les députés du Parlement européen au suffrage universel direct, comme c'est le cas depuis 1979. Les dernières ont eu lieu en juin 2024.

80. Quel pays est un pays fondateur de l'Union européenne ?

Réponse : L'Italie

L'Italie fait partie des six pays fondateurs de la construction européenne, avec la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (traité de Rome, 1957). Le Royaume-Uni est entré en 1973 (et il est sorti en 2020), l'Espagne en 1986 et la Pologne en 2004.

81. Quelle est la monnaie utilisée en France ?

Réponse : L'euro

La monnaie utilisée en France est l'euro. Les pièces et les billets en euros circulent depuis le 1er janvier 2002 : ils ont remplacé le franc. L'euro est la monnaie commune de plusieurs pays de l'Union européenne, qui forment la zone euro.

82. Qui élit les députés européens ?

Réponse : Les citoyens de l'Union européenne

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct par les citoyens des pays de l'Union européenne, tous les cinq ans. En France, les électeurs français et les citoyens européens inscrits sur les listes électorales votent aux élections européennes.

83. Quand célèbre-t-on la journée de l'Europe ?

Réponse : Le 9 mai

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai. Elle rappelle la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, considérée comme l'acte de naissance de la construction européenne. Il ne faut pas la confondre avec le 8 mai, qui commémore la victoire de 1945.

Droits et devoirs

30 questions

84. Comment s'appelle la Constitution actuelle de la France ?

Réponse : La Constitution de la Ve République, du 4 octobre 1958

La France vit aujourd'hui sous la Constitution de la Ve République. Elle a été approuvée par référendum le 28 septembre 1958 et promulguée le 4 octobre 1958. C'est le texte le plus important du droit français.

85. Comment s'appelle le texte qui énonce les droits et devoirs des personnes résidant en France ?

Réponse : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce les droits de toute personne (liberté, égalité, sûreté...) et aussi des devoirs, comme contribuer aux dépenses publiques (article 13). Son préambule rappelle à chacun « leurs droits et leurs devoirs ». Elle fait partie de la Constitution grâce au préambule de 1958.

86. Concernant les droits individuels, quelle proposition est correcte ?

Réponse : Ils sont les mêmes pour tous, quels que soient le sexe ou l'origine

Les droits individuels, comme la liberté ou l'égalité devant la loi, appartiennent à chaque être humain. Ils sont les mêmes pour tout le monde, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine ou de croyance. La Déclaration de 1789 dit que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

87. De quelle année date la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

Réponse : 1789

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été adoptée le 26 août 1789, au début de la Révolution française. Elle affirme notamment la liberté et l'égalité en droits. Elle fait toujours partie du droit français, car la Constitution de 1958 y renvoie.

88. Lequel de ces droits est un droit fondamental ?

Réponse : La liberté d'expression

La liberté d'expression est un droit fondamental garanti par l'article 11 de la Déclaration de 1789 : chacun peut parler, écrire et imprimer librement. Elle s'exerce dans les limites fixées par la loi. Les autres propositions ne sont pas des droits fondamentaux.

89. Parmi ces textes, lequel garantit les droits et libertés en France ?

Réponse : La Constitution du 4 octobre 1958

La Constitution de 1958 garantit les droits et libertés en France. Son préambule renvoie à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, au préambule de 1946 et à la Charte de l'environnement de 2004. Toutes les lois doivent respecter ces textes.

90. Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

Réponse : Le droit d'exprimer ses opinions, dans les limites de la loi

La liberté d'expression permet à chacun de dire, d'écrire ou de publier ce qu'il pense. Elle a des limites fixées par la loi : les injures, la diffamation et les appels à la haine ou à la violence sont interdits. Elle est garantie par l'article 11 de la Déclaration de 1789.

91. Quel droit permet à une personne de se défendre devant la justice ?

Réponse : Les droits de la défense

Les droits de la défense permettent à toute personne d'être entendue par un juge, de se défendre et d'être assistée par un avocat. Ils font partie du droit à un procès équitable. Une personne qui a peu de moyens peut obtenir l'aide juridictionnelle pour payer son avocat.

92. Quel est le texte fondateur établissant en France les droits et les devoirs de chaque citoyen ?

Réponse : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en 1789 pendant la Révolution, est le texte fondateur des droits du citoyen en France. Elle affirme la liberté, l'égalité devant la loi et des devoirs comme la contribution aux dépenses publiques. La Constitution de 1958 y renvoie dans son préambule.

93. Quel texte a été adopté pendant la Révolution française ?

Réponse : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été adoptée en août 1789, au début de la Révolution française. Le Code civil date de 1804 (Napoléon), la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 et la Constitution actuelle de 1958.

94. Quelle liberté permet à une personne de ne pas avoir de religion ?

Réponse : La liberté de conscience

La liberté de conscience permet à chacun de croire ou de ne pas croire, de changer de religion ou de ne pas en avoir. Elle est garantie par la laïcité. L'article 10 de la Déclaration de 1789 protège les opinions, « même religieuses ».

95. Une femme peut avorter :

Réponse : jusqu'à la fin de la 14^e semaine de grossesse

En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est possible jusqu'à la fin de la 14^e semaine de grossesse. La femme décide elle-même : l'accord du conjoint n'est pas demandé et une mineure peut aussi avorter. Depuis 2024, cette liberté est inscrite dans la Constitution.

96. Est-il toujours possible de divorcer ?

Réponse : Oui, un époux peut le demander même si l'autre refuse

En France, la liberté du mariage comprend la liberté d'y mettre fin. Les époux peuvent divorcer d'un commun accord ; si l'un refuse, l'autre peut demander le divorce au juge, par exemple après un an de séparation. Il n'est pas nécessaire de prouver une faute.

97. La peine de mort est :

Réponse : abolie en France depuis 1981

La peine de mort a été abolie en France en 1981. Cette abolition a été défendue par Robert Badinter, ministre de la Justice du président François Mitterrand. Depuis 2007, la Constitution dit : « Nul ne peut être condamné à la peine de mort » (article 66-1).

98. Concernant les limites aux libertés individuelles, quelle proposition est correcte ?

Réponse : La liberté de chacun s'arrête là où elle nuit aux autres

Selon l'article 4 de la Déclaration de 1789, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Les limites des libertés sont fixées par la loi. Elles protègent les droits des autres et l'ordre public (sécurité, tranquillité, salubrité).

99. En France, est-ce légal d'être marié à plusieurs personnes en même temps ?

Réponse : Non, la polygamie est interdite et punie par la loi

En France, on ne peut pas se marier une seconde fois avant la fin du premier mariage (article 147 du Code civil). Être marié à plusieurs personnes en même temps (polygamie) est interdit et constitue une infraction pénale. Seul le mariage civil célébré en mairie est reconnu par la loi.

100. Faut-il réduire ses déchets ?

Réponse : Oui, pour préserver l'environnement et les ressources

Chaque Français produit environ 500 kg de déchets par an. Réduire ses déchets protège l'environnement pour les générations futures. La Charte de l'environnement dit que toute personne a le devoir de prendre part à la préservation de l'environnement (article 2).

101. Jeter une bouteille dans la rue est :

Réponse : interdit et puni d'une amende

Il est interdit de jeter ou d'abandonner des déchets dans la rue. Cette infraction est punie d'une amende. Les déchets doivent être mis dans une poubelle ou déposés aux points de collecte prévus par la commune.

102. Pourquoi les libertés individuelles peuvent-elles être limitées ?

Réponse : Pour protéger les droits des autres et l'ordre public

Les libertés sont limitées pour que chacun puisse profiter des siennes : la liberté de l'un ne doit pas nuire aux autres. La loi peut aussi les limiter pour protéger l'ordre public (sécurité, tranquillité, salubrité), l'intérêt général et la dignité humaine.

103. Que doit faire une personne en cas d'accident ?

Réponse : Alerter les secours et aider sans se mettre en danger

Face à un accident grave, chacun doit porter secours, à condition de ne pas se mettre lui-même en danger. Il faut au minimum appeler les secours : 15 (SAMU), 18 (pompiers) ou 112. Ne pas aider une personne en danger est un délit : la non-assistance à personne en danger.

104. Que permet la citoyenneté française ?

Réponse : De voter et de se présenter aux élections

La citoyenneté française donne des droits politiques : voter et se porter candidat aux élections, à partir de 18 ans. Elle donne aussi des devoirs, comme respecter les lois, participer à la défense du pays ou être juré d'assises. Le droit de vote est réservé aux citoyens, sauf pour les citoyens européens aux élections municipales et européennes.

105. Que risque une personne qui ne respecte pas la loi ?

Réponse : Une sanction, comme une amende ou une peine de prison

Toute personne qui vit en France doit respecter la loi. En cas d'infraction, le juge peut prononcer une sanction prévue par la loi : amende, prison ou autre peine. La sanction dépend de la gravité de l'infraction (contravention, délit ou crime).

106. Quel est le rôle de la gendarmerie ?

Réponse : Faire respecter la loi, surtout en zone rurale

La gendarmerie nationale fait respecter la loi et maintient l'ordre public, surtout dans les zones rurales et périurbaines et sur les routes. Les gendarmes ont le statut de militaires. Ils préviennent les infractions, protègent les personnes et les biens et mènent des enquêtes.

107. Quel est le rôle de la police ?

Réponse : Faire respecter la loi et protéger la population

La police nationale fait respecter la loi, surtout dans les villes. Elle prévient les infractions, maintient l'ordre public, protège les personnes et les biens et mène des enquêtes. Ce sont les juges, et non les policiers, qui décident des peines.

108. Qu'est-ce qu'une infraction ?

Réponse : Un acte interdit par la loi et puni d'une sanction

Une infraction est un acte ou un comportement interdit par la loi et puni d'une sanction pénale. Il existe trois catégories d'infractions, selon leur gravité : les contraventions, les délits et les crimes.

109. Comment peut-on réduire ses déchets ?

Réponse : En réutilisant les objets et en évitant les emballages

Pour réduire ses déchets, on peut réparer et réutiliser les objets, éviter les emballages et les produits jetables, et composter les déchets alimentaires. Les objets encombrants ou électriques se déposent en déchèterie. Trier ses déchets permet aussi de les recycler.

110. Déposer une machine à laver cassée sur le trottoir est :

Réponse : interdit, sauf lors d'une collecte d'encombrants prévue

Laisser un appareil sur le trottoir en dehors des collectes organisées est un dépôt sauvage, puni d'une amende. Il faut l'apporter en déchèterie ou demander l'enlèvement des encombrants à la mairie. Les règles de collecte sont fixées par chaque commune.

111. En quoi consiste la traite des êtres humains ?

Réponse : Recruter ou transporter une personne pour l'exploiter

La traite des êtres humains consiste à recruter, transporter, héberger ou accueillir une personne pour l'exploiter : prostitution forcée, esclavage, travail forcé ou mendicité forcée. Elle est interdite et sévèrement punie en France.

112. Que doit faire une victime de violences ?

Réponse : Porter plainte et demander de l'aide à des professionnels

Une victime de violences peut porter plainte dans un commissariat ou une gendarmerie, ou écrire au procureur de la République. Elle peut aussi être aidée gratuitement par des associations. Numéros utiles : 17 (police), 3919 (violences conjugales), 119 (enfance en danger).

113. Quelle est l'infraction la plus grave ?

Réponse : Le crime

Les infractions sont classées en trois catégories selon leur gravité : contraventions, délits et crimes. Le crime est la plus grave (meurtre, viol, braquage, terrorisme...). Il peut être puni de la réclusion criminelle jusqu'à la perpétuité et il est jugé par la cour d'assises ou la cour criminelle.

Histoire géographie et culture

47 questions

114. En quelle année a débuté la Révolution française ?

Réponse : 1789

La Révolution française commence en 1789. Le 14 juillet 1789, les Parisiens prennent la Bastille, une prison royale qui symbolisait le pouvoir arbitraire du roi. Cette révolution met fin à la monarchie absolue.

115. Qui était Napoléon Ier ?

Réponse : L'empereur des Français de 1804 à 1815

Napoléon Bonaparte prend le pouvoir en 1799, puis devient empereur des Français en 1804 sous le nom de Napoléon Ier. Il crée notamment le Code civil, les préfets et la Banque de France. Il abdique définitivement en 1815, après la bataille de Waterloo.

116. Lequel de ces personnages historiques est français ?

Réponse : Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc (1412-1431) est une jeune paysanne française qui a conduit les troupes françaises pendant la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre. Elle est devenue une héroïne nationale. Christophe Colomb était génois, Jules César romain et Winston Churchill britannique.

117. Dans quelle République est-on aujourd'hui ?

Réponse : La Ve République

La France vit sous la Ve République depuis la Constitution du 4 octobre 1958, adoptée par référendum. C'est encore aujourd'hui le régime politique de la France. Il n'y a jamais eu de VIe République.

118. Qu'est-ce que la Shoah ?

Réponse : Le génocide des Juifs d'Europe par l'Allemagne nazie

La Shoah désigne le génocide des Juifs organisé par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Environ 6 millions de Juifs ont été assassinés. En France, le régime de Vichy a participé aux arrestations et aux déportations.

119. Quel pays ou région du monde a été colonisé par la France ?

Réponse : L'Algérie

L'Algérie a été conquise par l'armée française à partir de 1830 ; elle est devenue indépendante en 1962, après la guerre d'Algérie. L'empire colonial français comprenait aussi, par exemple, l'Afrique de l'Ouest, Madagascar et l'Indochine. L'Australie et le Kenya ont été colonisés par le Royaume-Uni, l'Argentine par l'Espagne.

120. Qui a rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire ?

Réponse : Jules Ferry

Sous la IIIe République, les lois de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, rendent l'école publique gratuite en 1881, puis laïque et obligatoire en 1882. Ces lois ont généralisé l'instruction de tous les enfants.

121. Quand a eu lieu la Seconde Guerre mondiale ?

Réponse : De 1939 à 1945

La Seconde Guerre mondiale a duré de 1939 à 1945. Elle commence le 1er septembre 1939 avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie. En Europe, elle se termine par la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945 ; le Japon capitule le 2 septembre 1945.

122. Quand a eu lieu la Première Guerre mondiale ?

Réponse : De 1914 à 1918

La Première Guerre mondiale, appelée aussi « la Grande Guerre », a duré de 1914 à 1918. Elle commence à l'été 1914 et se termine avec l'armistice du 11 novembre 1918. Elle a fait plus de 10 millions de morts, dont environ 1,45 million de Français.

123. En quelle année a été créée la Communauté Économique Européenne (CEE) ?

Réponse : 1957

La Communauté économique européenne (CEE) est créée par le traité de Rome, signé en 1957 par six pays fondateurs, dont la France. Son but est de créer un marché commun entre ces pays. Il ne faut pas la confondre avec la CECA (1951) ni avec l'Union européenne (1992).

124. Le 11 novembre est un jour férié. À quoi correspond cette date ?

Réponse : À l'armistice de la Première Guerre mondiale (1918)

Le 11 novembre commémore l'armistice signé le 11 novembre 1918, qui met fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Ce jour férié rend aussi hommage à tous les morts pour la France. La fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe est commémorée le 8 mai.

125. Qui a été le premier Président élu sous la Ve République ?

Réponse : Charles de Gaulle

Charles de Gaulle, fondateur de la Ve République, a été élu président en décembre 1958 et a pris ses fonctions en janvier 1959. Il est resté président jusqu'en 1969. René Coty était le dernier président de la IVe République.

126. En quelle année l'esclavage a-t-il été aboli définitivement en France ?

Réponse : 1848

L'esclavage a été aboli une première fois en 1794, puis rétabli par Napoléon Bonaparte en 1802. Il est aboli définitivement en 1848, sous la IIe République, par le décret du 27 avril 1848 préparé par Victor Schoelcher. Depuis la loi Taubira de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

127. Depuis quelle année l'école publique est-elle gratuite ?

Réponse : 1881

L'école publique est gratuite depuis la loi Jules Ferry du 16 juin 1881. L'année suivante, en 1882, une autre loi rend l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque.

128. Combien y a-t-il eu de républiques en France ?

Réponse : Cinq

La France a connu cinq républiques : la Ire (1792), la IIe (1848), la IIIe (1870), la IVe (1946) et la Ve, depuis 1958. Entre ces périodes, il y a eu des monarchies, deux empires et le régime de Vichy.

129. Qui était le roi de France au moment de la Révolution française ?

Réponse : Louis XVI

Louis XVI était roi de France quand la Révolution a commencé en 1789. Ses pouvoirs sont limités par la monarchie constitutionnelle en 1791, puis il est renversé le 10 août 1792. Il est jugé et guillotiné en 1793.

130. Qui a fondé la Ve République ?

Réponse : Charles de Gaulle

En 1958, pendant la guerre d'Algérie, le général de Gaulle revient au pouvoir pour faire rédiger une nouvelle Constitution. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958 et promulguée le 4 octobre 1958, elle fonde la Ve République. De Gaulle en devient le premier président.

131. Que célèbre-t-on le 14 juillet ?

Réponse : La fête nationale française

Le 14 juillet est la fête nationale de la France depuis 1880. Il rappelle la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, au début de la Révolution, et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Ce jour-là, un défilé militaire a lieu sur les Champs-Élysées, à Paris.

132. Quelle guerre a eu lieu entre 1914 et 1918 ?

Réponse : La Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale, ou « Grande Guerre », a eu lieu de 1914 à 1918. La France et ses alliés l'ont gagnée contre l'Empire allemand et ses alliés. L'armistice a été signé le 11 novembre 1918.

133. Pourquoi l'année 1958 est importante pour la France ?

Réponse : C'est l'année de la naissance de la Ve République

En 1958, une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 28 septembre, puis promulguée le 4 octobre. Elle fonde la Ve République, le régime politique actuel de la France. Charles de Gaulle en devient le premier président.

134. Quel fleuve coule en France ?

Réponse : La Loire

La Loire est le plus long fleuve de France (environ 1 000 km) ; elle se jette dans l'océan Atlantique. Les autres grands fleuves français sont la Seine, la Garonne, le Rhône et le Rhin. Le Danube coule en Europe centrale, le Tage en Espagne et au Portugal, et le Pô en Italie.

135. Quelle ville est française ?

Réponse : Bordeaux

Bordeaux est une grande ville française du Sud-Ouest, chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine. Genève est en Suisse et Bruxelles en Belgique, même si on y parle français. Barcelone se trouve en Espagne.

136. Quel océan borde la côte ouest française ?

Réponse : L'océan Atlantique

À l'ouest, la France métropolitaine est bordée par l'océan Atlantique. Ses côtes donnent aussi sur la Manche et la mer du Nord au nord, et sur la mer Méditerranée au sud. Les océans Pacifique et Indien baignent seulement certains territoires d'outre-mer.

137. Qu'est-ce que Paris ?

Réponse : La capitale de la France

Paris est la capitale de la France. C'est la plus grande ville du pays et le siège des principales institutions : le président de la République, le Gouvernement et le Parlement. La Seine traverse Paris.

138. Quelle est la capitale de la France ?

Réponse : Paris

Paris est la capitale de la France. Lyon et Marseille sont d'autres très grandes villes françaises. Strasbourg accueille le Parlement européen, mais ce n'est pas la capitale de la France.

139. Sur quel continent se situe la France métropolitaine ?

Réponse : L'Europe

La France métropolitaine est située à l'ouest de l'Europe et partage des frontières avec 8 pays européens. Certains territoires d'outre-mer se trouvent sur d'autres continents, comme la Guyane en Amérique du Sud.

140. Quelle île est un département d'outre-mer français ?

Réponse : La Réunion

La Réunion, dans l'océan Indien, est un département et une région d'outre-mer. Les cinq départements d'outre-mer sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Madagascar, l'île Maurice et Haïti sont des pays indépendants.

141. Combien y a-t-il de régions en France métropolitaine ?

Réponse : 13

La France compte 13 régions en métropole et 5 en outre-mer, soit 18 régions au total. Ce découpage existe depuis 2016 ; avant, il y avait 22 régions métropolitaines. Le nombre 96 correspond aux départements de métropole.

142. Quelle ville est un grand port maritime ?

Réponse : Marseille

Marseille, au bord de la mer Méditerranée, est l'un des plus grands ports maritimes de France, avec Le Havre, Dunkerque et Nantes-Saint-Nazaire. Lyon, Toulouse et Lille ne sont pas au bord de la mer.

143. Quelle est la mer au sud de la France métropolitaine ?

Réponse : La mer Méditerranée

Au sud, la France métropolitaine est bordée par la mer Méditerranée, où se trouvent des villes comme Marseille et Nice. La Manche et la mer du Nord bordent le nord du pays. La mer Baltique se trouve en Europe du Nord.

144. Quelle ville est située au bord de la mer Méditerranée ?

Réponse : Nice

Nice se trouve au bord de la mer Méditerranée, sur la Côte d'Azur, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Brest est au bord de l'océan Atlantique, Bordeaux est sur la Garonne, près de l'Atlantique, et Lyon est à l'intérieur des terres.

145. Où se situe la Corse ?

Réponse : Dans la mer Méditerranée, au sud-est de la France

La Corse est une île de la mer Méditerranée, située au sud-est de la France continentale. Elle compte deux départements, la Corse-du-Sud et la Haute-Corse. Sa principale ville est Ajaccio.

146. Quelle chaîne de montagnes est située entre la France et l'Italie ?

Réponse : Les Alpes

Les Alpes séparent la France de l'Italie et, en partie, de la Suisse. On y trouve le mont Blanc, le plus haut sommet de France. Les Pyrénées se trouvent entre la France et l'Espagne.

147. Qui était Molière ?

Réponse : Un auteur de comédies du XVIIe siècle

Molière (1622-1673) était un auteur de pièces de théâtre et un comédien français. Il a vécu sous le règne de Louis XIV. Il est célèbre pour ses comédies, comme « L'Avare », « Tartuffe » ou « Le Malade imaginaire ».

148. Qui était Charles Baudelaire ?

Réponse : Un poète français du XIXe siècle

Charles Baudelaire (1821-1867) est un grand poète français. Son recueil le plus célèbre est « Les Fleurs du mal ». Il a beaucoup influencé la poésie moderne.

149. Qui était George Sand ?

Réponse : Une romancière française du XIXe siècle

George Sand (1804-1876) est le pseudonyme masculin d'Aurore Dupin, une romancière française. Elle est connue pour ses romans, comme « Indiana » ou « La Mare au diable », et pour ses engagements en faveur des femmes.

150. Qui était Simone de Beauvoir ?

Réponse : Une écrivaine et philosophe féministe

Simone de Beauvoir (1908-1986) est une écrivaine et philosophe française. Dans « Le Deuxième Sexe » (1949), elle écrit : « On ne naît pas femme, on le devient ». C'est une figure majeure du féminisme ; il ne faut pas la confondre avec Simone Veil, la ministre de la loi de 1975 sur l'avortement.

151. Qui était Albert Camus ?

Réponse : Un écrivain, prix Nobel de littérature

Albert Camus (1913-1960), né en Algérie, était un écrivain, philosophe et journaliste français. Il est l'auteur de « L'Étranger » et de « La Peste ». Il a reçu le prix Nobel de littérature en 1957.

152. Qui était Paul Cézanne ?

Réponse : Un peintre, précurseur de l'art moderne

Paul Cézanne (1839-1906) était un peintre français, célèbre pour ses paysages et ses natures mortes. On le considère comme le « père de la peinture moderne » : il a préparé le cubisme et inspiré des artistes comme Picasso ou Matisse.

153. Qui était Marc Chagall ?

Réponse : Un peintre d'origine russe devenu français

Marc Chagall (1887-1985) était un peintre d'origine russe, installé à Paris, qui a obtenu la nationalité française. Ses œuvres sont très colorées. Il a notamment peint le plafond de l'Opéra Garnier, à Paris.

154. Qui était Joséphine Baker ?

Réponse : Une artiste et résistante devenue française

Joséphine Baker (1906-1975), née aux États-Unis, était chanteuse, danseuse et meneuse de revue. Elle a obtenu la nationalité française en 1937 et a rejoint la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est entrée au Panthéon en 2021.

155. Qui était une chanteuse française célèbre ?

Réponse : Édith Piaf

Édith Piaf (1915-1963) est l'une des chanteuses françaises les plus célèbres du XXe siècle, avec des chansons comme « La Vie en rose » ou « L'Hymne à l'amour ». Marie Curie était une scientifique, George Sand une romancière et Simone Veil une femme politique.

156. Qu'est-ce que le Louvre ?

Réponse : Un grand musée situé à Paris

Le Louvre est l'un des plus grands musées d'art du monde. Il se trouve à Paris, dans un ancien palais royal, et il est devenu un musée en 1793. On peut y voir « La Joconde » de Léonard de Vinci. Le président de la République, lui, travaille au palais de l'Élysée.

157. Qui était Jean de la Fontaine ?

Réponse : Un poète du XVIIe siècle, auteur de fables

Jean de La Fontaine (1621-1695) était un poète français, célèbre pour ses fables. Ces courts récits en vers mettent souvent en scène des animaux et donnent une morale, comme « Le Corbeau et le Renard » ou « La Cigale et la Fourmi ». Ses fables sont étudiées à l'école.

158. Quel écrivain est français ?

Réponse : Victor Hugo

Victor Hugo (1802-1885) est l'un des plus grands écrivains français. Il a écrit « Les Misérables » et « Notre-Dame de Paris ». Shakespeare était anglais, Cervantès espagnol et Goethe allemand.

159. Dans quelle ville se trouve la tour Eiffel ?

Réponse : Paris

La tour Eiffel se trouve à Paris. Elle a été construite par l'ingénieur Gustave Eiffel pour l'Exposition universelle de 1889. Elle est devenue un symbole de Paris et de la France.

160. Quand célèbre-t-on Noël ?

Réponse : Le 25 décembre

Noël est célébré le 25 décembre. C'est à l'origine une fête chrétienne, devenue pour beaucoup de Français une fête familiale, avec un sapin décoré et des cadeaux. C'est un jour férié.

Vivre dans la société française

31 questions

161. Quel numéro d'urgence permet d'appeler le SAMU ?

Réponse : Le 15

Le 15 est le numéro du SAMU, à appeler en cas d'urgence médicale grave : malaise, blessure grave, perte de connaissance. Le 17 permet d'appeler la police et le 18 les pompiers. Ces appels sont gratuits, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

162. Quel numéro d'urgence permet d'appeler les pompiers ?

Réponse : Le 18

Le 18 est le numéro des sapeurs-pompiers : incendie, accident, personne en danger. Le 15 est celui du SAMU et le 17 celui de la police. Le 115 sert à demander un hébergement d'urgence.

163. Après avoir obtenu le permis de conduire, que faut-il faire pour pouvoir conduire sa voiture ?

Réponse : Souscrire une assurance pour sa voiture

Pour conduire sa voiture, il faut un permis valide, une carte grise à jour et une assurance automobile. L'assurance est obligatoire : elle paie les dommages causés aux autres en cas d'accident. Conduire sans assurance est une infraction.

164. À quelles conditions un mariage est-il reconnu juridiquement ?

Réponse : Il doit être célébré civilement, à la mairie

En France, seul le mariage civil est reconnu par la loi. Il est célébré à la mairie par le maire ou un adjoint, officier de l'état civil, avec le consentement libre des deux époux. Un mariage seulement religieux n'a pas de valeur légale.

165. Quand faut-il déclarer son enfant au service d'état civil de la mairie ?

Réponse : Dans les 5 jours qui suivent la naissance

La déclaration de naissance est obligatoire. Elle doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'accouchement, à la mairie du lieu de naissance. Elle permet d'établir l'acte de naissance de l'enfant.

166. Le travail non déclaré est :

Réponse : interdit par la loi

Le travail non déclaré, aussi appelé travail dissimulé ou « travail au noir », est interdit. L'employeur risque jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Le salarié non déclaré ne cotise ni pour le chômage ni pour la retraite et n'est pas protégé en cas d'accident du travail.

167. Que doit faire un employeur pour fixer un salaire ?

Réponse : Respecter au moins le montant du SMIC

L'employeur ne peut pas payer un salarié en dessous du SMIC, le salaire minimum fixé par la loi. Si la convention collective du métier prévoit un minimum plus élevé, il doit aussi le respecter. Le salaire est écrit dans le contrat de travail.

168. Qu'est-ce que le SMIC ?

Réponse : Le salaire minimum que l'employeur doit verser

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est le salaire horaire minimum fixé par la loi. Un employeur ne peut pas payer un salarié majeur en dessous de ce montant. Il est revalorisé chaque année au 1er janvier.

169. Quelle est la première démarche à réaliser pour chercher un emploi ?

Réponse : S'inscrire à France Travail

Pour être accompagné dans sa recherche d'emploi, il faut s'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi). Cet organisme public propose des offres, des conseils et des formations. L'inscription permet aussi d'être indemnisé si l'on a perdu son emploi et que l'on remplit les conditions.

170. Quelle est la durée légale du temps de travail par semaine ?

Réponse : 35 heures

La durée légale du travail est de 35 heures par semaine pour un salarié à temps plein. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires, qui doivent être payées en plus ou compensées par du repos. La loi fixe aussi des maximums : en général 10 heures par jour et 48 heures par semaine.

171. Qui est aidé par France Travail ?

Réponse : Les personnes qui cherchent un emploi

France Travail aide les personnes qui cherchent un emploi : conseils, offres d'emploi, formations. Il peut aussi verser l'allocation chômage aux personnes qui ont perdu leur travail. Il aide également les entreprises qui recrutent.

172. Une personne étrangère en situation régulière peut créer son entreprise :

Réponse : sans avoir la nationalité française

Il n'est pas nécessaire d'être français pour créer une entreprise en France. Il faut faire les démarches (statuts, immatriculation...) et avoir un titre de séjour qui permet d'exercer cette activité, par exemple une carte de résident ou une carte « entrepreneur/profession libérale ». Les chambres de commerce (CCI) et des métiers (CMA) peuvent aider.

173. Une femme peut-elle créer son entreprise ?

Réponse : Oui, librement, comme un homme

Oui. En France, les femmes ont les mêmes droits que les hommes dans tous les domaines, y compris pour créer une entreprise. Elles n'ont besoin de l'accord de personne, ni du mari ni du père. Le préambule de la Constitution de 1946 garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme.

174. À partir de quel âge un mineur peut-il travailler ?

Réponse : 16 ans

En règle générale, on peut travailler à partir de 16 ans. Un mineur doit avoir l'autorisation de ses parents (son représentant légal), sauf s'il est émancipé. Il existe des exceptions avant 16 ans : apprentissage dès 15 ans après la 3e, petits travaux pendant les vacances dès 14 ans avec l'accord de l'inspection du travail.

175. Auprès de quel organisme faut-il demander le remboursement des frais de santé ?

Réponse : La caisse primaire d'assurance maladie

Le remboursement des frais de santé est fait par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Avec la carte Vitale, le médecin ou le pharmacien envoie directement la feuille de soins et le remboursement est rapide. La CAF, elle, verse les prestations familiales et les aides au logement.

176. Qu'est-ce qu'un numéro d'urgence ?

Réponse : Un numéro gratuit pour joindre les secours à toute heure

Un numéro d'urgence permet d'appeler les secours (SAMU, police, pompiers...) quand une vie ou la sécurité de quelqu'un est en danger. Ces appels sont gratuits et possibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les principaux numéros sont le 15, le 17, le 18 et le 112.

177. Concernant l'accès aux soins, quelle proposition est correcte ?

Réponse : Toute personne vivant en France peut consulter un médecin

Toute personne qui vit en France peut consulter un médecin, aller à l'hôpital ou à la pharmacie. Les résidents doivent être inscrits à l'Assurance maladie, qui rembourse une grande partie des soins. L'hôpital public accueille aussi les urgences des personnes sans couverture sociale.

178. En cas de problème de santé non urgent, à qui faut-il s'adresser en premier ?

Réponse : À son médecin traitant

Pour un problème de santé courant, on consulte d'abord son médecin traitant. Il soigne, suit le patient et l'oriente vers un spécialiste si besoin : c'est le parcours de soins coordonnés. Les urgences et le 15 sont réservés aux situations graves.

179. Quel est le rôle du médecin traitant ?

Réponse : Assurer le suivi médical du patient

Le médecin traitant est le médecin que l'on choisit et que l'on déclare à l'Assurance maladie. Il assure le suivi médical, tient à jour le dossier du patient, fait de la prévention (vaccins, dépistages) et l'oriente vers des spécialistes si besoin. Passer par lui permet aussi d'être mieux remboursé.

180. Dans quelles situations doit-on se rendre aux urgences de l'hôpital ?

Réponse : En cas d'accident ou de blessure grave

Les urgences de l'hôpital sont réservées aux situations graves : accident, blessure grave, douleur violente, malaise important. Pour un problème courant, il faut consulter son médecin traitant ou un médecin de garde. En cas de danger vital, on appelle le 15.

181. Quel est l'objectif des vaccinations obligatoires ?

Réponse : Protéger la population de maladies graves

La vaccination protège contre des maladies dangereuses. Certains vaccins sont obligatoires pour les enfants : ils protègent chaque enfant et toute la population, car les maladies circulent moins. Ces vaccins sont exigés pour entrer en crèche ou à l'école.

182. À quoi sert la carte Vitale ?

Réponse : À prouver ses droits à l'Assurance maladie

La carte Vitale prouve que l'on a des droits à l'Assurance maladie. Le professionnel de santé l'utilise pour envoyer la feuille de soins par internet, et l'on est remboursé plus vite. Ce n'est pas une carte de paiement.

183. À quoi sert une mutuelle santé ?

Réponse : À compléter les remboursements de soins

L'Assurance maladie ne rembourse pas toujours la totalité des soins. Une mutuelle (complémentaire santé) paie tout ou partie de ce qui reste à la charge du patient. Les employeurs privés doivent en proposer une à leurs salariés, et la complémentaire santé solidaire aide les personnes aux revenus modestes.

184. Jusqu'à quel âge l'école est-elle obligatoire ?

Réponse : 16 ans

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Après 16 ans, l'école n'est plus obligatoire, mais les jeunes de 16 à 18 ans doivent être en formation, en apprentissage, en emploi ou en service civique. Les parents qui ne respectent pas l'obligation d'instruction peuvent être sanctionnés.

185. L'autorité parentale prévoit l'obligation :

Réponse : de protéger l'enfant et de l'éduquer

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs qui servent l'intérêt de l'enfant. Les parents doivent protéger sa sécurité, sa santé et sa moralité, assurer son éducation et permettre son développement. Ils ne peuvent pas imposer un mariage à leur enfant.

186. Pour qui l'école est-elle obligatoire ?

Réponse : Pour tous les enfants de 3 à 16 ans en France

Tous les enfants de 3 à 16 ans qui vivent en France, français ou étrangers, filles ou garçons, doivent recevoir une instruction. En général, cette instruction se fait à l'école, publique ou privée. L'instruction à la maison n'est possible qu'avec une autorisation, pour des motifs précis.

187. Quel diplôme obtient-on à la fin du lycée ?

Réponse : Le baccalauréat

À la fin du lycée, en classe de terminale, les élèves passent le baccalauréat (le « bac »). Ce diplôme permet de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Le diplôme national du brevet, lui, se passe à la fin du collège.

188. Dans quels établissements scolaires vont les élèves après l'école élémentaire ?

Réponse : Au collège

Après l'école élémentaire (du CP au CM2), vers 11 ans, les élèves entrent au collège. Ils y restent quatre ans, de la 6e à la 3e. Ensuite, ils peuvent aller au lycée.

189. Pour qui l'école est elle obligatoire ?

Réponse : Pour tous les enfants de 3 à 16 ans en France

Tous les enfants de 3 à 16 ans qui vivent en France, français ou étrangers, filles ou garçons, doivent recevoir une instruction. En général, cette instruction se fait à l'école, publique ou privée. L'instruction à la maison n'est possible qu'avec une autorisation, pour des motifs précis.

190. Un enfant inscrit à l'école :

Réponse : doit y aller régulièrement, à tous les cours

Un élève inscrit à l'école doit être assidu : il doit aller en classe tous les jours prévus et suivre les cours. Une absence doit être justifiée par un motif valable, comme une maladie. En cas d'absences répétées sans raison, l'école prévient les parents puis les services de l'Éducation nationale.

191. Les enfants qui ne parlent pas français :

Réponse : vont à l'école et ont des cours de français adaptés

Les enfants qui ne parlent pas français (élèves « allophones ») vont à l'école comme les autres, car l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans. Après un test de niveau, ils peuvent suivre des cours adaptés pour apprendre le français, par exemple en UPE2A. Quand ils maîtrisent la langue, ils suivent les mêmes cours que les autres.

Deux exemples de mises en situation

Le jour de l'examen, 12 des 40 questions sont des mises en situation. L'administration ne les publie pas : voici deux exemples rédigés par nos soins, pour voir à quoi elles ressemblent.

Mise en situation rédigée par examencivique.pro (l'administration ne publie pas les mises en situation de l'examen)

Yanis, 14 ans, est élève dans un collège public. Il veut venir en classe avec une grande croix bien visible sur ses vêtements, pour montrer sa religion. Le collège lui demande de l'enlever. Le collège a-t-il raison ?

Choix proposés :

- Non, chaque élève peut montrer sa religion comme il le veut
- Oui, les signes religieux très visibles sont interdits aux élèves
- Oui, mais seulement pour les élèves de l'école primaire
- Non, cette interdiction vise les enseignants, pas les élèves

Réponse : Oui, les signes religieux très visibles sont interdits aux élèves

Depuis la loi du 15 mars 2004, les élèves des écoles, collèges et lycées publics ne peuvent pas porter de signes ou de tenues qui montrent ostensiblement une appartenance religieuse, comme une grande croix, un voile ou une kippa (article L141-5-1 du Code de l'éducation). Avant toute sanction, l'établissement dialogue avec l'élève. Cette règle protège la liberté de conscience de tous les élèves.

Mise en situation rédigée par examencivique.pro (l'administration ne publie pas les mises en situation de l'examen)

Hana est arrivée en France l'année dernière et travaille comme salariée. Son impôt est déjà prélevé chaque mois sur son salaire. Doit-elle quand même déclarer ses revenus au printemps ?

Choix proposés :

- Non, le prélèvement sur le salaire remplace la déclaration
- Non, les étrangers déclarent leurs revenus après cinq ans en France
- Oui, la déclaration annuelle des revenus reste obligatoire
- Les petits salaires sont dispensés de déclaration

Réponse : Oui, la déclaration annuelle des revenus reste obligatoire

Toute personne qui réside en France doit déclarer chaque année ses revenus, même si ses ressources sont faibles. Le prélèvement à la source permet de payer l'impôt au fil de l'année, mais il ne remplace pas la déclaration, qui sert à calculer l'impôt définitif. Pour une première déclaration, la personne doit faire elle-même la démarche.

Sources et licence

Questions : ministère de l'Intérieur, « Liste officielle des questions de connaissance - CSP » (dernière mise à jour : 12 décembre 2025). Elles sont réutilisées sous Licence Ouverte 2.0 (etalab-2.0) et reproduites sans modification.

La liste du ministère : formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-csp/

La Licence Ouverte 2.0 : github.com/etalab/licence-ouverte/blob/master/LO.md

Réponses, explications et mises en situation : examencivique.pro, site indépendant, non affilié à l'administration. Elles sont rédigées par notre équipe à partir des textes de loi et des publications de l'administration, et ne remplacent pas les informations de l'administration.

Déroulement de l'examen : arrêté du 10 octobre 2025 et fiches de l'administration, vérifiés le 25 octobre 2026.

Ces questions en ligne, avec les sources de chaque réponse : examencivique.pro/questions-examen-civique-csp

Pour vous entraîner en ligne, avec un QCM par thème et un examen blanc : examencivique.pro/qcm-examen-civique

Édité par FLISTONE TECHNOLOGIES - FZCO · support@examencivique.pro